

Branche CNRS

Lors de ces réunions, le président directeur général du CNRS, Antoine Petit, « répond » aux questions envoyées par les organisations syndicales¹.

Antoine Petit (PDG) n'arrivant qu'à 15h, la direction du CNRS a choisi parmi les sujets lesquels seraient traités en attendant par Christophe Coudroy (DGDR) ou Hugues de la Giraudière (DRH).

Voici les principaux sujets traités.

Évolution des UMR et avenir du CNRS (PDG).

Sollicité sur la question des unités mixtes de recherche (UMR) et autres structures de recherche, sur le contenu de sa lettre de mission, sur les interventions inquiétantes du président de la république, sur les délégations globales de gestion, et autres sujets connexes, Antoine Petit revient sur sa vision du CNRS.

Pour lui, l'UMR n'est qu'une des briques de base pour décrire « les modes d'intervention du CNRS »

NDLR : en soi, cette façon de présenter les choses est significative. Le CNRS ne serait plus un acteur majeur et central, mais un organisme « d'intervention » !

Certains instituts (principalement l'INstitut des Sciences Biologiques, INSB) préfèrent travailler « à un niveau plus fin », les équipes mixtes de recherche (EMR).

NDLR : là aussi, on voit le mécanisme à l'oeuvre, qui tend à favoriser la concurrence entre équipes d'une même unité, plutôt que de permettre à l'unité de « lisser » les aléas pour ses équipes et d'en assurer la solidarité.

Antoine Petit y voit un « schéma commun » dans lequel le laboratoire serait commun entre deux autres tutelles et le CNRS ne serait associé qu'à une partie de ce labo.

« Au-dessus des UMR », le CNRS « intervient » via plusieurs schémas comme les UAR, les plateformes, les services mutualisés.

SUD l'interpelle à ce sujet sur les dangers de ces dérives. Elles sont un pas de plus dans la scission entre un prétendu "cœur de métier" et des "fonctions support et soutien". Là où des équipes techniques (au sens large, incluant les services administratifs et les ingénieure-s et technicien-nes des équipes de recherche) se démenaient pour contribuer au travail de recherche, on passe à un système où l'UAR, la plateforme ou le service support a sa propre logique, sa propre stratégie, ses propres enjeux de survie. On a déjà pu voir les résultats par le passé de ce genre de politiques, par exemple au CEA où dans certaines unités ou sites CNRS -> perte de sens pour le personnel des services "déconnectés de la recherche", puis externalisation et perte de compétences, difficultés et coûts accrus pour les équipes de recherche...

¹ Remarque : toutes les organisations syndicales déclarées au CNRS sont conviées à ces réunions, qu'elles soient ou non représentées au comité technique du CNRS. SUD Recherche EPST, contrairement à la majorité des organisations représentatives, soutient ce mode de fonctionnement qui permet à une plus large fraction du personnel d'être directement représentée. La pluralité syndicale est à nos yeux le meilleur moyen de permettre à chacune et chacun de se reconnaître dans un collectif de défense. Bien entendu, ceci ne change rien au fait que, dans l'action, l'unité syndicale doit être recherchée chaque fois que possible.

À cela, le PDG répond en affirmant qu'il « n'a aucune envie de développer les UAR », que c'est chaque institut qui définit ses préférences, certains instituts privilégiant les grosses UMR, ou des fédérations de recherche. Mais il ajoute immédiatement que pour lui « mutualiser est le meilleur moyen d'éviter l'externalisation. »

Dont acte, la menace est claire !

Antoine Petit prône un « CNRS fort » qui devrait à cette fin « réfléchir à la manière dont il intervient ». Il prend pour exemple le rôle du CNRS sur les grandes infrastructures nationales et les grands programmes nationaux : 24 PEPR² sur 32 sont pilotés par le CNRS.

Il remet en question la cotutelle d'unités à faible effectif CNRS, affirme que les unités « d'excellence » sont bien connues et que c'est dans celles-ci que le rôle d'un CNRS « fort » est d'« être élitiste » et de soutenir [uniquement] ces unités. Il envisage de ne plus « être présent du tout dans celles où le CNRS ne l'est que marginalement à l'heure actuelle », sur la base d'une politique scientifique définie. « On ne va pas obliger les gens à quitter les labos (NDLR : on a déjà vu par le passé, sous prétexte d'évaluation HCERES, ce que ça signifiait : personnel IT réaffecté, personnel CH sommé de se trouver une nouvelle équipe, ... mais évidemment, ce n'est pas le PDG qui décide ça, seulement les instituts !), mais on n'y affectera pas de nouvelle personne ni ne compensera les départs ». Il se déclare prêt à céder la gestion des unités aux universités qui le souhaitent pour « resserrer les moyens sur les autres unités ». Une réflexion en ce sens aurait été présentée au conseil scientifique, et la réflexion va se poursuivre dans les semaines et mois à venir. Les conseils scientifiques d'instituts ne seraient informés que dans « un deuxième temps ». Il reconnaît que son plan n'est « pas forcément accepté par les autres établissements », et nécessite que le MESRI ne s'y oppose pas. Il envisage que ce plan soit validé à la rentrée, le rythme de mise en œuvre pouvant varier d'un institut à l'autre. Enfin, il fait un amalgame difficilement supportable entre la fierté exprimée par les agents d'appartenir au CNRS et un supposé soutien à sa vision.

Il annonce le passage de 1200 unités à moins de 900 dans les 5 prochaines années. Il se défend de vouloir restructurer, mais agite la menace d'un découpage local du CNRS au profit des universités, sa proposition ayant pour but de « convaincre de futurs gouvernements de faire un effort pour la recherche et en particulier pour le CNRS »

SUD R.E. a fustigé cette vision : Nous sommes pour que les universités - tant qu'elles existent encore - aient les moyens de développer des axes de recherche, en particulier là où la structuration en instituts du CNRS peine à être dynamique, mais le rôle du CNRS est d'assurer que la couverture thématique reste la plus large possible, de s'assurer que la prochaine génération de chercheuses et chercheurs soit formée. Ce qui est inquiétant dans le discours du PDG, c'est que des choix de "politique scientifique" pourraient conduire à ne plus assurer une continuité thématique à l'échelle nationale, des pans entiers étant laissés aux jugements de certains conseils d'administration d'établissements universitaires, soumis à des considérations d'opportunités locales. Et ceci est à nos yeux bien plus important que la question du CNRS lui-même, quand bien même il resterait "fort et considéré". Considérer un CNRS dont le rôle se limiterait à soutenir les meilleurs laboratoires paraît une ambition médiocre, et serait une erreur historique. Là où le CNRS brillait par sa capacité à animer une recherche de premier plan dans la plupart des domaines et à la développer en fonction des besoins de la société, là où même aux yeux des « gestionnaires » les plus obtus il pouvait justifier largement son existence, ne serait-ce que par son rapport résultat/coût comparé à celui des autres acteurs de la scène internationale, il ne resterait plus qu'un organisme voué à arroser là où c'est mouillé, se limitant à soutenir ce qui marche bien ! Cette vision reflète bien le piège idéologique dans lequel se sont enfermés les dirigeants de la recherche : à vouloir justifier leurs actions autour de la seule « excellence » qu'ils définissent eux-mêmes, ils en oublient les fondements même de la recherche : le travail d'équipe, la formation des générations futures, la

2 Programme et équipements prioritaires de recherche (du 4^{ème} plan d'investissement d'avenir)

veille scientifique tous azimuts pour avoir une chance de répondre aux prochains défis. Ces fossoyeurs du service public de recherche n'ont pas plus cure de la responsabilité qu'ils porteront devant l'histoire que leurs mandants n'en ont de l'avenir de nos sociétés de moins en moins démocratiques !

Antoine Petit persiste : le seul rôle du CNRS serait d'assurer son avenir en se montrant « excellent », renvoyant « au ministère » le rôle d'assurer la continuité des connaissances ! (NDLR : c'est un parfait paradoxe, les ministères exerçant dans le meilleur des cas un pouvoir exécutif soumis aux considérations d'actualité, c'est bien aux services publics de préserver le bien commun !).

À côté de ces perspectives effrayantes, les autres sujets du jour paraissent bien pâles. Pourtant, il ne faut pas négliger leur importance sur la situation des collègues concerné-e-s.

Charte de l'expertise scientifique

L'examen de la charte de l'expertise scientifique institutionnelle au CNRS est à l'ordre du jour du conseil scientifique des 25 et 26 avril 2022. Une organisation interpelle le président sur son refus de publier les déclarations publiques d'intérêt (DPI) des expert-e-s.

Le PDG se retranche derrière l'absence d'obligation en la matière dans le code de la recherche, contrairement au code de la santé publique. Il dit prendre exemple sur l'INRAE et l'INSERM, et argue que la dimension collective de cette expertise rend inutile la publication des déclarations d'intérêt.

SUD Recherche s'est insurgé contre ce choix. En effet si, suite à nos interventions incessantes en la matière, la dimension collective de l'expertise institutionnelle a bien été reconnue comme indispensable, nos propositions pour rendre ces expertises effectivement collectives n'ont pas été prises en compte, le CNRS entendant toujours s'appuyer sur des « experts » (NDLR et expertes !) choisi-e-s par la direction. Dans ces conditions, accoler le mot « collective » à « institutionnelle » relève d'avantage du leurre et de la propagande que d'autre chose. Que la mission pour l'expertise s'assure « que les personnes ont le recul nécessaire pour faire l'expertise » n'apporte aucune garantie réelle pour l'ensemble de la société. Il ne faut pas oublier que le sens du « P » de « DPI » est « publique ». Toujours à la pointe de l'innovation, le CNRS entend inventer les déclarations « publiques/secrètes », alors que la crise sanitaire a cruellement mis en évidence les carences en matière d'expertise scientifique.

Postes non pourvus à l'issue des concours internes (DRH)

Au concours interne 2022 d'accès au corps des assistant-e-s – ingénieur-e-s (AI) en Branche d'activité professionnelle J (administration), le jury n'a retenu que 31 candidates et candidats pour 39 postes à pourvoir. Il en est de même pour le concours d'accès au corps des IR, qui n'a pourvu que 13 postes sur les 18 possibles.

Le DRH se retranche derrière la souveraineté des jurys et un niveau d'aptitude supposé faible. Il faudrait « étudier la question ». Le mode d'organisation de ces concours ne permet pas de réaffecter ces postes à d'autres BAP.

Commentaires SUD RE : Même si le nombre de recrutements à venir n'est pas lié au nombre de postes pourvus par concours interne³, ce sont 18 possibilités d'avancement (sur 250) qui sont ainsi gaspillées, alors même que le niveau de sous-classement des agentes et agents CNRS est sans-cesse pointé du doigt, que le nombre d'agents exerçant effectivement des fonctions relevant d'un corps plus élevé est largement supérieur au nombre des possibilités offertes chaque année !

Sans s'attarder sur ce que de telles dérives pourrait révéler de la suffisance et du mépris de certain-e-s membres et présidences de jury envers leurs collègues de corps inférieurs, SUD RE a pointé que ces recrutements infructueux sont une manifestation d'incompétence des jurys concernés : n'ayant pas convoqué à l'audition tous les candidats et toutes les candidates, selon des critères qui leur sont propres et donc subjectifs quand bien même ils seraient mesurables, ces jurys ne peuvent affirmer qu'aucune autre candidature n'aurait pu être retenue. Car c'est maintenant un fait reconnu que ces sélections « d'admissibilité » sont injustes et inefficaces, des candidates ou candidats en liste complémentaire une année⁴ n'étant même pas admissibles l'année suivante ! SUD Recherche EPST a demandé que les membres de ces jurys, à tout le moins leurs présidences, ne soient jamais plus sollicités pour de telles tâches. Contrairement à ce que laisse entendre la réponse du DRH, il y a bien un problème d'organisation de ces concours derrière ces dysfonctionnements qui semblent s'amplifier d'année en année.

Chaires de professeur junior (CPJ) pour 2022 au CNRS (PDG)

Le CNRS a finalement décidé de demander 25 possibilités de chaires de professeur junior en 2022. Antoine Petit « justifie » le revirement de la politique du CNRS en expliquant que dans un premier temps, le CNRS s'était vu refuser le principe⁵ des « chaires en partenariat privilégié » (recrutement en CDD au CNRS avec une future titularisation comme professeure ou professeur des universités - NDLR : *c'est nous qui féminisons*). Face à ce refus, le CNRS a décidé de ne pas « laisser passer » 25 postes en sus des 250 recrutements prévus.

Commentaire SUD : Cuisiné sur ce point (NDLR : et pas seulement par SUD, comme quoi ça sert d'insister), il reconnaît que rien ne garantit en fait que ces 25 postes qui ont vocation à devenir des postes de directeurs et directrices de recherche sous trois à six ans seront à ce moment-là financés en sus par le ministère, et donc ne viendront pas grever la masse salariale du CNRS contraignant à limiter encore le nombre de recrutements dans quelques années.

Ces chaires « cuvée 2022 » ne sont pas affectées à une unité d'accueil mais à un thème, les unités étant en compétition pour attirer les impétrantes et impétrants. En pratique, il y aurait entre une (!) et six unités pressenties par thème.

Commentaire SUD : Comme si la compétition actuelle n'était pas déjà suffisamment délétère !

Les jurys seront constitués de 6 à 10 personnes. Certaines sections du comité national ont accepté de désigner deux membres, d'autre pas. Les directions d'institut désigneront les présidences de jury, les tutelles principales des unités d'affectation désigneront un membre du jury « hors unité d'affectation » (NDLR : *ça pourrait être drôle, les unités d'affectation étant supposées ne pas être connues à l'avance*).

Le calendrier est contraint par le recours aux commissions d'équivalence des diplômes qui doivent statuer comme pour les concours de recrutement, ce que le PDG semble considérer comme une perte de temps inutile... Les appels à candidature seront publiés dans les jours qui viennent.

Ces chaires sont assujetties à une obligation d'enseignement (42 heures par an) qui disparaîtra le jour de la titularisation.

³ Ce sont éventuellement les futures possibilités d'avancement « au choix » qui pourraient en pâtir, car leur nombre dépend du nombre de postes pourvus par concours.

⁴ Voire plusieurs années de suite comme dans un cas qui nous a été récemment soumis

⁵ Nous lui avons pourtant expliqué que le décret ne le permettait pas...

Commentaire Sud RE, qui rappelle son opposition à ce système et fustige au passage l'imprévision du ministère : si c'est la première année que des CPJ sont mises en place au CNRS, il n'en est pas de même des autres EPST⁶. Nous avons été interpellé-e-s par des équipes pédagogiques qui se voient sommées de réserver des enseignements pour les titulaires de ces chaires sans concertation préalable ni prise en compte du projet pédagogique. Comment cela va-t-il se passer ?

Le PDG botte en touche : selon lui, « les responsables d'enseignement seraient tout à fait capables d'imposer leur organisation ». Il ajoute immédiatement que l'établissement d'enseignement n'étant pas fixé dans la convention d'accueil, les titulaires des chaires pourront faire leur enseignement où ils veulent (NDLR : *c'est toujours nous qui neutralisons*), voire dans plusieurs établissements.

Commentaires SUD : Au temps pour la capacité des responsables d'enseignement à « imposer leur organisation ».

Le recrutement ne devrait pas concerner des gens à « thèse +2-3, mais sans doute un peu plus » pour que « ça colle avec un passage DR2 sous 3 à 6 ans », l'objectif étant « qu'ils (NDLR : *non sic*) soient indistinguables des DR recrutés la même année ».

Le PDG réfute que ces dispositions pèsent sur l'emploi d'ingénieur-e-s et de technicien-ne-s, « le nombre de recrutements IT étant supérieur au nombre de recrutements Ch ». *SUD fait remarquer que le flux sortant est également supérieur pour les IT, et donc globalement le besoin d'aide est patent à tous les niveaux.* À cela, le PDG ne répond qu'en se retranchant derrière un supposé déséquilibre dans les fonctions soutien et support entre le CNRS et ses partenaires.

Au passage, le PDG se déclare non favorable au recrutement en direct en chargé-e de recherche hors classe, *ce dont nous ne pouvons que nous réjouir.*

Déclassement de Chadia Arab au poste de directrice du Centre Jacques Berque à Rabat (PDG)

Selon le SNTRS-CGT, « le conseil d'orientation stratégique (COS) des UMIFRE a déclassé Chadia Arab, géographe, chercheuse au CNRS (UMR ESO), classée première au concours pour le poste de directrice du Centre Jacques Berque » (voir [ici](#)).

Le PDG se retranche derrière la confidentialité des débats du COS, qui aurait pourtant selon lui été violée. Il affirme d'abord que c'est le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) qui a déclassé Madame Arab, puis use ensuite de formules plus ambiguës : « le Cos a donné son avis » (NDLR : *lequel ?*) « mais après c'est l'employeur qui décide ». Le MEAE n'a pas d'obligation de justifier sa décision.

RIPEC (PDG)

Les discussions avec les organisations syndicales n'ont pas fait beaucoup évoluer le projet de lignes directrices du CNRS au sujet du RIPEC. *Note SUD : ce n'est guère une surprise....*

Certaines organisations semblent découvrir que les principes proposés par le CNRS laissent une grande part à l'arbitraire, en particulier dans le « bloc 2 », pour lequel « les fonctions et responsabilités [sont] déterminées par le PDG », ou que le délai de carence pour le bloc 3 n'est en aucune façon gage de roulement entre les personnes. La question de la prise en compte des « priorités scientifiques » pour l'attribution des primes illustre parfaitement le fait que le CNRS entend bien se servir de ce levier « carotte et bâton » pour imposer ses vues.

Le PDG confirme son intention de positionner la composante «C3 » de la prime à 3500€. Il rejette les demandes des (autres) O.S. d'adosser le dossier de la prime au dossier d'évaluation par les sections du comité national.

Site de Meudon et déménagement de la Division technique de l'INSU, médecine de prévention parisienne (DGDR)

Un certain nombre de services passent de la partie ouest à la partie est du site de Meudon : CNRS image, le CAES et l'association des anciens en fin d'année, le COMETS à l'été.

Le laboratoire de géographie physique (LGP) part à Thiais fin juin. Des travaux étant nécessaires dans les futurs bâtiments du service des concours (SCC), programmés de juin 2022 à mai 2023, celui-ci sera installé provisoirement à Gif, les salles de concours ou d'examen pouvant être trouvées à Orsay.

Les travaux dans les futurs locaux de la division technique de l'Institut national des sciences de l'Univers (DT-INSU) devraient démarrer en octobre ; les locaux seront mis à disposition progressivement ; les bureaux devraient être utilisables dès juin 2022, l'atelier de mécanique en décembre 2022. Toutefois « pour des raisons liées aux seuils des marchés publics », des travaux indispensables de monte-charge et de plate-forme d'antennes sur le toit n'ont pas été inclus dans le premier lot de travaux.

Le service de médecine de prévention de Meudon va être mutualisé avec la DR16 à l'occasion du départ en retraite du médecin actuel. Un recrutement est en cours. Les agentes et agents de Paris centre sont à l'heure actuelle suivi-e-s par des services universitaires faute de médecin de prévention CNRS. Des « pourparlers » seraient en cours avec un candidat pour avoir un médecin à la DR2. Si ça n'aboutit pas, il est envisagé de se rabattre sur un cabinet à Thiais.

Outils informatiques (DGDR)

Les organisations syndicales pointent les nombreux dysfonctionnements et indisponibilités des outils informatiques du CNRS, comme ceux émaillant la mise en place d'AGATE-TEMPO ou la messagerie du CNRS. La confidentialité des données hébergées dans Ariane, mise en œuvre par une société américaine, reste un problème. Le rôle de la direction des services informatiques (DSI) dans ces développements doit être repensé.

Le DGDR reconnaît des « Incidents mail du 31/03 au 01/04 ».

Il explique que les données d'Ariane sont hébergées en Allemagne et archivées en France. (*NDLR : ceci ne répond pas à la question, le Patriot Act américain s'imposant aux entreprises US quel que soit le lieu de leur activité*).

Il renvoie les problèmes d'Agate-tempo à des questions de volumétrie, qui devraient être résolues sous réserve de « quelques ajustements à venir ».

Un autre problème soulevé est l'affichage d'un « matricule » dans AGATE-TEMPO qui n'a rien à voir avec le matricule des agents CNRS. Les confusions ainsi engendrées pourraient avoir des répercussions gênantes, entre autres pour les élections. De telles « erreurs » sont caractéristiques du manque de concertation en amont et de test en aval.

Le DGDR reconnaît le danger d'un tel « matricule » et accepte le principe d'une réunion entre la DSI et les organisations syndicales.

Communication entre les délégations régionales et les organisations syndicales (DRH)

Une organisation ayant pointé des dysfonctionnements dans certaines régions sur le rôle et la place des organisations syndicales lors de la journée des nouveaux entrants en région organisée par chaque délégation, le DRH indique que certaine(s) délégation(s) aurai(en) t envoyé leurs invitations « sur les adresses @cnrs.fr » des organisations syndicales, invitations restées sans réponse.

SUD souligne alors qu'à tout le moins ceci met en évidence un manque de sérieux des délégations régionales dans leurs relations avec les O.S locales. Celles-ci ne disposent en effet pas officiellement d'adresses sur le domaine CNRS. Surtout, il leur appartient de déterminer la meilleure méthode pour les joindre. Les délégations régionales doivent être mises en demeure de recenser ces contacts, de les utiliser et de les mettre à disposition des agent-e-s

Télétravail (DRH)

Il est demandé un premier bilan de la mise en place du télétravail au CNRS, y compris dans les unités mixtes, le nombre de jours demandés, le nombre de jours flottants,

Le DRH demande davantage de temps pour faire ce bilan.

Pouvoir d'achat (DRH)

Une organisation demande si le CNRS prévoit des actions quant aux agent-es confronté-es à des difficultés dues à l'inflation et/ou la hausse du prix des énergies.

Sans surprise, le DRH ne fait que renvoyer aux aides ponctuelles et individuelles gérées par les équipes d'assistance sociale.

Réorganisation des délégations régionales (DGDR)

Un point est demandé sur la fusion de la DR19 (CAEN) dans la DR16 (Paris-Michel Ange).

Le DGDR renvoie à l'article « de la lettre du jeudi » qui présenterait toutes les réponses. Les travaux se poursuivent. Des groupes de travail entre services homologues ont avancé. Les choses se dessinent petit à petit « avec des organisations qui vont évoluer »

Une discussion s'engage alors sur les instances de dialogue social, qui ne devraient pas être dupliquées.

Pour sud Recherche EPST, le véritable problème en la matière réside dans la prévention des risques, qu'il est extrêmement difficile de réaliser à distance. SUD RE appuie pour qu'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F2SCT) de site soit maintenue, quitte à ce que ce soit la présidence qui se déplace, plutôt que de voir les aspects « prévention » négligés à cause des temps de déplacement et les différences dans la nature des activités exercée.

Sur les questions de consultation préalable des instances, le DGDR « pense procéder comme pour Villejuif ».

SUD RE proteste : Villejuif n'est justement pas l'exemple d'un dialogue social et d'une démarche de prévention réussis.

SUD RE relaie les inquiétudes des collègues qui ne sont pas assuré-e-s de trouver la même écoute au siège qu'à « leur » délégation régionale. Les rapports « RPS » pointent d'ailleurs l'isolement de certains sites comme un facteur de risque.

Le DGDR nous informe qu'un service de Santé et sécurité au travail sera maintenu sur Caen. Il s'affranchit de sa propre note sur les réorganisations, qui prône des délais de deux ans pour de telles restructurations, sous prétexte que cette note n'aurait été conçue que pour des réorganisations de projets scientifiques !

SUD RE prolonge le point par une interrogation sur l'avenir de la DR8 si Poitiers rejoint la DR15 après Chizé et La Rochelle.

Le DGDR évacue la question. Il ne serait pas prévu que Poitiers rejoigne la DR15 : « La Rochelle épuise le sujet ».

Restauration sociale dans les unités hébergées par les universités Rennaises (DRH)

Une organisation pointe la dégradation de la restauration sociale, par exemple celle de Rennes-Beaulieu.

Le DRH indique que la priorité du CROUS, contacté, est la restauration étudiante. Il n'est pas envisagé de solution d'amélioration pour le personnel avant « 4-5 ans au mieux » !

Situation après l'occupation du Campus Condorcet (PDG)

Antoine Petit retrace les principaux faits à sa façon, en insistant sur des « locaux EHESS saccagés juste avant le 2e tour des présidentielles, avec des inscriptions racistes, antisémites, et contre les intellectuels et la recherche. »

Les locaux seraient inutilisables.

Le PDG suggère (en s'en défendant) que ce seraient des black-blocs qui seraient à l'origine des dégradations... *NDLR : des black-blocs racistes et antisémites ????*

Nous condamnons les actes de dégradation gratuits des biens communs. Nous condamnons sans appel toute expression raciste, antisémite, sexiste ou xénophobe. Mais nous ne pouvons que fustiger la récupération de l'indignation légitime de la communauté qui est faite par le pouvoir en place. À la présentation quelque peu biaisée des faits par le PDG du CNRS, nous préférons laisser répondre les personnes principalement concernées, qui se sont exprimées immédiatement après dans une lettre ouverte à la direction de l'EHESS :

« Lettre ouverte suite à l'occupation de l'EHESS

Nous, étudiant-es, travailleur-euses, chômeur-euses, avons occupé le bâtiment de l'EHESS (fac de sciences sociales), 2 cours des humanités à Aubervilliers, du mercredi 20 avril au samedi 23 avril 2022. Nous nous sommes réuni-es suite à l'évacuation, nous continuons la lutte, et nous souhaitons revenir sur le sens qu'a pour nous ce mouvement.

Nous rappelons que suite à l'évacuation policière de la Sorbonne et à la fermeture préventive de différentes facs au moindre soupçon d'AG, nous nous sommes à notre tour rassemblés-es à l'EHESS le 20 avril 2022 dans le contexte d'un entre-deux tours qui nous mettait face à un non-choix entre le Rassemblement National et sa candidate Marine Le Pen porteur d'un projet fasciste, et de Macron dont le quinquennat a été synonyme d'une violente répression des mouvements sociaux, d'une casse des services publics, d'un saccage écologique, d'un renforcement des inégalités sociales et économiques, bref de l'affirmation d'un néolibéralisme de plus en plus autoritaire. Un mouvement social, notamment étudiant et lycéen, a émergé pour s'organiser politiquement face à ce qui s'annonçait comme une confiscation de notre avenir. Nos peurs se sont d'ailleurs concrétisées avant-hier soir

puisque la candidate du Rassemblement National a obtenu 41,5% des suffrages soit 13 millions de voix, score alarmant qui confirme la montée en puissance de l'extrême-droite dans les urnes et dans la rue, et que Macron a été réélu, ce qui nous contraint à un nouveau quinquennat autoritaire.

Ce qui réunit les deux candidat-es, c'est un rapport extrêmement autoritaire au maintien de l'ordre dont la répression des manifestations au soir de l'annonce des résultats (contrôles d'identité, arrestations préventives et nasse des rassemblements qui commençaient à se constituer) est l'expression. Le premier soir du second quinquennat de Macron annonce le futur et s'inscrit dans la continuité des lois répressives passées (telles que la loi sécurité globale et la loi séparatisme), des politiques répressives dans le cadre de la gestion du covid et de la destruction systématique de tous les conquits sociaux - destruction que ces lois répressives viennent asseoir.

Loin d'être un lieu ouvert, le campus Condorcet, qui est un partenariat public-privé, s'inscrit dans ces logiques néolibérales et sécuritaires. C'est un grand projet de spéculation immobilière, de gentrification et d'éloignement des classes populaires. Sur le campus Condorcet, les personnels de la bibliothèque étudiante reçoivent des formations de « sensibilisation à la sûreté » les incitant à l'identification et au signalement d'individus soi-disant « radicalisés » sur la base de critères tels que les « changements physiques, vestimentaires et alimentaires », le « rejet de l'autorité et de la vie en collectivité », le « rejet de la société et de ses institutions (école, etc) », le « passage soudain à une pratique religieuse hyper ritualisée » - critères qui s'ancrent dans une politique ultra-sécuritaire et islamophobe qui cible des populations musulmanes ou présumées telles et qui sert à empêcher toute forme de contestation de l'ordre social. Le campus Condorcet est en lui-même un lieu de surveillance massive, de flicage et d'empêchement de tout mouvement social : caméras à tous les coins, balises, barrières, douves renforcées de barbelés et de buissons épineux (vraiment ?!), vigiles avec chiens, badges limitant l'accès à la plupart des espaces, etc.

Ce campus, dans lequel le bâtiment de l'EHESS s'inscrit « harmonieusement », ne comporte aucun espace permettant la sociabilité étudiante, interdit toute forme d'affichage, et n'offre même pas de lieu de travail et d'étude adéquat : tous les objectifs d'une université sont empêchés par ce projet urbanistique et politique. Ce lieu n'est non seulement pas pensé *pour* les étudiant-es, mais il est pensé *contre* toute forme d'échange, de rassemblement et de mobilisation étudiante. Les équipements de l'EHESS ne sont pas accessibles à la masse des étudiant-es et en cela ne sont en rien un bien commun (les étudiant-es se font par exemple systématiquement refouler des « tisaneries » et salles de travail quand ils/elles tentent d'y accéder). Au-delà des équipements et des espaces, l'EHESS n'a toujours pas d'assistant-e social-e ce qui, en plus d'être tout simplement illégal, met en danger matériellement les étudiant-es (attribution des aides sociales et financières, etc.). Et où était cette fameuse cellule de soutien psychologique que propose aujourd'hui la présidence pour les personnes ayant momentanément perdu un bureau quand, pendant le Covid, des étudiant-es étaient dans une profonde détresse psychologique et économique ? La présidence a-t-elle mesuré la violence psychologique de l'isolement imposé par nos conditions d'études, tout particulièrement sur ce campus ?

Toutes ces raisons nous ont poussé-es et nous poussent encore aujourd'hui à la mobilisation et à la lutte.

Dans les dix minutes suivant le vote de l'occupation en assemblée générale (environ 150 étudiant-es présent-es, dont beaucoup sont membres de l'EHESS), les présidences ont fait intervenir la police, ont mis en place des vigiles pour entourer le bâtiment et ont fermé les barrières et les portes électroniquement. Cette occupation se voulait ouverte et rejoignable

par tous-tes celles et ceux qui souhaitaient s'engager dans ce mouvement. Les occupant-es voulaient se réapproprier ce lieu sans vie pour en faire un espace de débats et d'organisation politique. Cependant, l'encerclement du campus par les vigiles et leurs chiens s'est resserré peu à peu, jusqu'au soir du vendredi 22 avril 2022 où une des personnes qui souhaitaient nous rejoindre s'est fait mordre à la jambe par un chien débarrassé de sa muselière. Malgré cette répression et alors que la présidence réduit cette occupation aux dégradations commises, ce bâtiment n'a sans doute jamais autant été un lieu d'échanges politiques et de partages que lors de ces trois jours d'occupation ! Beaucoup d'entre nous ont fait davantage de rencontres à cette occasion que durant toutes leurs années d'études à l'EHESS (en particulier après les deux années de fermeture de l'établissement liées à la gestion du Covid). Alors que la presse et la présidence semblent en douter, nous tenons à préciser que nous condamnons de manière absolue tout message à caractère oppressif, et notamment les deux tags antisémites qui ont été portés à notre connaissance. L'occupation est antifasciste et condamne fermement tout acte antisémite. Nous avons effacé les symboles haineux que nous avons eu le malheur de trouver sur nos murs, et aurions effacé ceux-ci si nous les avons vus. Oui le fascisme monte, nous le combattons.

Nous dénonçons un rapport purement théorique, esthétique et moralisateur à la lutte, monnaie courante à l'université et tout particulièrement à l'EHESS. Actions et réflexions politiques s'articulent concrètement au cœur des AG et des occupations. Nous dénonçons la tentative de décrédibilisation et de dépolitisation dont ce mouvement est la cible. Nous savons que nous serons toujours perdant-es dans la guerre de l'information, dans la mesure où les étudiant-es et travailleur-euses qui nous ont rejoint dans cette lutte ne peuvent en témoigner du fait des risques de répression. Nous souhaitons d'ailleurs soutenir les 40 (pour l'instant !) camarades de l'occupation de la Sorbonne convoqué-es par les Renseignements Généraux, et appelons à les soutenir dans les semaines qui viennent. Une mobilisation se construit à travers différents moyens d'action ; l'occupation en fait partie et requiert une organisation de la lutte au quotidien qui comporte son lot de contraintes mais ouvre surtout un champ des possibles.

Dans le contexte de l'occupation, des revendications du mouvement non-exclusivement étudiant ont rencontré des demandes antérieures des étudiant-es de l'EHESS, presque complètement privé-es d'espaces politiques et de sociabilité. Pourtant, dans le passé l'EHESS se distinguait par son ouverture aux non-étudiant-es qui pouvaient facilement venir suivre des cours sans inscription préalable et en présentiel.

Nous revendiquons des universités et des bibliothèques de recherche ouvertes sans distinction entre étudiant-es et non étudiant-es. Nous exigeons la gratuité de l'université pour toutes et tous et donc l'abolition des frais de scolarité différenciés. Nous exigeons l'inscription et la régularisation des étudiant-es étranger-es sans distinction selon le pays d'origine.

Contre la privatisation et la sécurisation des campus qui vont de pair, nous exigeons le retrait des caméras de surveillance, des barbelés, des services de sécurité sous-traités, des badgeuses et de toute autre entrave à la liberté de circulation des personnes et des savoirs. Nous revendiquons des espaces exclusivement dédiés aux étudiant-es pour qu'ils/elles puissent se rassembler, se rencontrer, travailler et s'organiser entre elles et eux.

Nous revendiquons un campus ouvert sur les quartiers environnants sans ségrégation socio-spatiale et qui ne serve pas d'avant-poste à la gentrification des quartiers populaires et racisés voulue par le Grand Paris.

La lutte continue !

D'ancien-nes occupant-es de l'EHESS dont des étudiant-es de l'EHESS, de Paris 8, de Paris 7, de Paris 10, de Paris 4, de Paris 1, de Paris 6, de l'Inalco... »